



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 Décembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3d), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON, Stéphane FABRE, Métin ALBAYRAK, Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Mickaël GUIJO (à partir de la question n°A), Mme Catherine LEFLOND (jusqu'à la question n°4e), M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François De GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Johannes ROEDOE, suppléant (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON (à partir de la question n°1b), délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, délégué d'Épertully, Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n° 4°), M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°3f), Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°4e), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n° 3f), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n° 4°), Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2b1), Florian GRENIER, suppléant (remplaçant M Guy FEDERSPIELD), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°3d), M Rémy REBEYROTTE à M Alain DICHANT, Mme Françoise ANDRE à M Métin ALBAYRAK, M Yann BAROU à M Jean-Louis CORMIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA à Mme Sandrine GASSIER, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à M Patrick RYON, Mme Francette GYBELS à Mme Monique GATIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Mickaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (jusqu'à la question n°A), Mme Dominique COULON à M André LHOSTE (jusqu'à la question n°1b), M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET.

A - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, M Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance du conseil communautaire du 15 décembre 2020,

A0 – Autorisation d'inscrire deux questions à l'ordre du jour

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'inscription de deux questions à l'ordre du jour, l'une portant sur l'installation M. Jan ROEDOE, M. Bernard TOURNEAU, délégués suppléants ; l'autre portant sur la dérogation au repos dominical.

A1 - Installation de M. Jan ROEDOE, M. Bernard TOURNEAU, délégués suppléants

Le conseil communautaire a installé M Johannes ROEDOE, en tant que délégué suppléant de la commune de Collonge la Madeleine et M Bernard TOURNEAU en tant que délégué suppléant de la commune de Mesvres.

B - Approbation du procès verbal de la séance du 17 novembre 2020

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 17 novembre 2020.

C - Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte, à la majorité (1 abstention), du compte rendu des actes accomplis.

D - Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte du compte rendu des MAPA.

1-FINANCES

a) Approbation des Attributions de Compensation définitives 2020.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention) le montant des attributions de compensation définitives pour 2020.

b) Autorisation pour engager les investissements jusqu'au vote du BP 2021.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité, l'engagement des investissements jusqu'au vote du BP 2021.

c) Actualisation de l'AP/CP bibliothèque pour le réseau de lecture publique.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia.

d) Autorisation de versement d'acompte : CIAS, Office de Tourisme, CILEF, Autun Morvan Initiative (AMI), Amis des Bêtes.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le versement :

- d'un acompte de 350 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan,
- d'un acompte de 47 000 € à l'Office de tourisme du Grand Autunois-Morvan
- d'un acompte de 77 000 € au CILEF,
- d'un acompte de 9 750 € à l'association Autun Morvan Initiative,
- d'un acompte de 10 000 € à l'association Les Amis des Bêtes.

e) Admissions en non valeur

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention) les admissions en non valeur

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Modification de l'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité la modification de l'intérêt communautaire en rendant la compétence « L'animation et la gestion du Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun au sein du bâtiment actuel mis à disposition par la commune » à la Ville d'Autun au 1^{er} janvier 2021.

b) Validation de la mise à jour du Document Unique.

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, la mise à jour 2020 du document unique d'évaluation des risques professionnels et s'est engagé à mettre œuvre le plan d'actions issus de l'évaluation, et procéder à la réévaluation annuelle du document unique en 2021.

c) Convention de service commun pour la Direction des Services Techniques de l'Autunois.

Le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de service commun des services techniques de l'Autunois, qui définit les effectifs et le fonctionnement du service commun et en a autorisé la signature.

d) Convention 2021 avec l'Office de Tourisme.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle convention avec l'Office de Tourisme qui prend effet au 1^{er} janvier 2021 et en a autorisé la signature.

e) Convention d'échanges de services CCGAM/CIAS.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS pour l'année 2021 et en a autorisé la signature.

f) Convention avec l'Association du restaurant scolaire de Mesvres.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (2 abstentions – MM Michel MENAGER et Florian GRENIER), la convention pour l'organisation de la restauration scolaire au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles de la commune de Mesvres, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021 et en a autorisé la signature.

g) Désignation des délégués de la CCGAM au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région de Chagny – Remplacement d'un suppléant.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Thomas LORTON en remplacement de Madame Laetitia PERRIER en tant que délégué suppléant au SIRTOM de la Région de Chagny.

h) Validation de la constitution des commissions.

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, la constitution des commissions permanentes de la CCGAM selon la répartition et le fonctionnement décrit ci-dessous :

Commission 1 : Attractivité et développement économique (22 membres)

Commission 2 : Administration générale et ressources humaines (13 membres)

Commission 3 : Transition écologique, environnement et mobilité (39 membres)

Commission 4 : Santé et gestion, organisation et accès aux services de proximité (26 membres)

Commission 5 : Stratégie touristique, promotion et animation du territoire (38 membres)

Commission 6 : Finances et budgets (20 membres)

Commission 7 : Education, Formation (29 membres)

Commission 8 : Voirie, bâtiments, réseaux (35 membres)

Commission 9 : Aménagement de l'espace, habitat et urbanisme (20 membres)

Commission 10 : Culture, loisirs (24 membres)

Commission 11 : Animation Jeunesse (11 membres)

Commission 12 : Communication, numérique (14 membres)

Commission 13 : Agriculture, alimentation (28 membres)

Commission 14 : Action sociale, solidarités (26 membres)

i) Convention de partenariat avec le collège du Vallon relative à la section sportive activités de pleine nature.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le collège du Vallon relative à la section sportive activité de pleine nature et en a autorisé la signature.

j) Adoption de modifications à différents lots du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité,

- la modification n° 3 au marché n° 2018/052 relatif au lot 2 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 24 976,40 € HT,

- la modification n° 3 au marché n° 2018/054 relatif au lot 4 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 2 449 € HT,

- la modification n° 3 au marché n° 2018/055 relatif au lot 5 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 22 154,75 € HT,

- la modification n° 3 au marché n° 2018/063 relatif au lot 13 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 28 806,55 € HT.

k) Dérogation repos dominical.

Le conseil communautaire a retenu, à l'unanimité, les jours dérogatoires au repos dominical suivants, pour la commune d'Autun :

- 10 janvier 2021 ;
- 27 juin 2021 ;
- 11 juillet 2021 ;
- 24 et 31 octobre 2021 ;
- 07, 21 et 28 novembre 2021 ;
- 05, 12, 19 et 26 décembre 2021.

3-DADT

a) Signature de l'avenant « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) » à la convention Action Coeur de Ville.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (2 abstentions : Mmes Agnès COMEAU et Christine CANON), les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre-pluriannuelle Action Coeur de Ville d'Autun.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer le dit avenant ainsi que les éventuels avenants dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer l'avenant n°1, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

b) Abattoir

1 Rapport d'activités 2019.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel d'activité 2019 de la délégation de service public de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan.

2 Approbation des tarifs.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la SICA à appliquer la nouvelle grille tarifaire, à compter du 1^{er} janvier 2021.

3 Convention avec la CUCM pour l'approvisionnement du restaurant scolaire du Creusot.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention qui engage une collaboration entre les collectivités locales, la Chambre d'Agriculture et les professionnels de la filière bovine concernant les éléments du programme lié au projet de structuration d'une filière locale d'approvisionnement,

c) Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL 71.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre l'ADIL 71 et la CCGAM et en a autorisé la signature.

d) Attribution des subventions FISAC.

Le conseil communautaire a attribué, à la majorité (2 abstentions – Mmes Andrée MENARGUEZ et Françoise DURIAU), les subventions suivantes dans le cadre du dispositif FISAC :

1°) Aides à l'investissement :

« Garage des Acacias » Epinac :	9.148,00 €
Boulangerie « l'Autunale » Autun :	1.329,00 €
Garage « Belin Automobiles » Autun :	8.498,00 €
Sas « Le Cocand » Autun :	21.595,00 €
« Wine O'Clock » Autun :	11.381,00 €
« Produits du Terroir » Autun :	<u>15.020,00 €</u>
TOTAL	66.971,00 €

e) Attribution de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier au dernier commerce.

- Commune de La Petite Verrière

Le conseil communautaire ne s'est pas prononcé sur ce dossier et a décidé de reporter la décision.

- Commune de La Grande Verrière

Le conseil communautaire a attribué, à la majorité (1 abstention – Mme Marie-Claude BARNAY et 4 votes contre - MM Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Jean-Luc MICHELOT et Bruno MARECHAL), une subvention de 5.000 € à L'hôtel de la Poste » bar, restaurant, épicerie, hôtel avec le développement de l'activité Tabac situé sur la commune de La Grande Verrière.

- Commune de La Chapelle sous Uchon

Le conseil communautaire a attribué, à la majorité, (4 votes contre - MM Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Jean-Luc MICHELOT et Bruno MARECHAL), une subvention de 5.000 € à L'Auberge de La Grousse » Restaurant situé à la Chapelle Sous Uchon.

f) Avenant n° 3 de prolongation de la convention de location entre la CCGAM et l'association AMDF.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n° 3 de prolongation de la convention de location entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation pour une année.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de cet avenant de location entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021 entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation.

4-DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

a) SIRTOM - approbation du rapport d'activités 2019.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activités 2019 du SIRTOM de la région de Chagny.

b) SIRTOM - approbation du rapport d'activités 2019 du SPANC.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activités 2019 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.

c) SMEVOM - approbation du rapport d'activités 2019.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activités 2019 du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois.

- d) ZAE de Saint-Forgeot - Vente de terrain à la SCI Des Télots – BARBOSA.
Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la vente après division et bornage, à la « SCI des Télots » d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 370 pour environ 1 000m² au prix de 0,50€ HT le m², soit 500€ HT. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI BARBOSA.
- e) Approbation du programme de développement du tri à la source des déchets.
Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le programme général de tri à la source des biodéchets et notamment le déploiement des équipements de compostage collectif sur le territoire.
Le conseil communautaire a également approuvé la constitution d'une commission spécifique à ce projet et a sollicité toute subvention mobilisable sur ce projet.

5-RESSOURCES HUMAINES

- a) Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial (consultation avec le Centre de Gestion).

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, que la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan charge le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- a. agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- b. agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Communauté de communes.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2022.
- Régime du contrat : capitalisation.

Il a été précisé que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan devra délibérer au vu des résultats de la consultation pour autoriser la Présidente à signer les conventions en résultant.

- b) Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021:

Filière Administrative

- ✓ Grade d'adjoint administratif
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
Suppression d'un poste contractuel à temps non complet 20h/sem
- ✓ Grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
- ✓ Grade de rédacteur principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet

Filière Animation

- ✓ Grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
- ✓ Grade d'animateur
Suppression d'un poste d'animateur contractuel à temps complet

Filière Culturelle

- ✓ Grade d'attaché principal de conservation et du patrimoine
Suppression d'un poste titulaire à temps complet

Filière Sportive

- ✓ Grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste contractuel à temps non complet 7h/sem

Filière technique

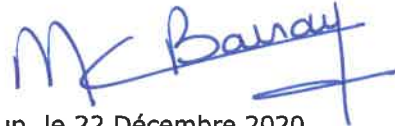
- ✓ Grade d'adjoint technique
Suppression de 5 postes titulaires à temps complet
Suppression de 3 postes contractuels à temps complet
 - ✓ Grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
Suppression de 9 postes titulaires à temps complet
 - ✓ Grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
Suppression de 3 postes titulaires à temps complet
 - ✓ Grade d'agent de maîtrise
Suppression de 6 postes titulaires à temps complet
 - ✓ Grade de technicien principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
 - ✓ Grade de technicien principal 1^{ère} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
- c) Validation du nouvel organigramme de la CCGAM.
Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, la mise en œuvre formelle de l'organigramme de la CCGAM à compter du 1^{er} janvier 2021.

6-CULTURE

Plan de récolement 2016-2026 pour le muséum d'histoire naturelle d'Autun.

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, le plan de récolement 2016-2026 pour le muséum d'histoire naturelle d'Autun.

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**



A Autun, le 22 Décembre 2020.
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

